

FO-Cadres La volonté d'agir

Les discriminations et les inégalités que subissent les femmes dans le monde du travail ne doivent pas être considérées comme inévitables. En témoigne l'engagement des femmes cadres dans l'action syndicale qui traduit leur volonté d'agir pour ne plus subir et de faire valoir leurs compétences au même titre que les hommes.

Pour assurer une égalité entre les hommes et les femmes dans le monde du travail, FO-Cadres agit pour :

- Appliquer le principe « à diplôme égal, à qualification égale et à fonction égale ou de valeur égale, salaire égal » afin qu'au-delà de l'obligation de négocier sur l'égalité professionnelle, l'égalité salariale ne demeure pas facultative.
- Prévoir obligatoirement la suppression des écarts de rémunération entre hommes et femmes dans le cadre de la négociation sur les salaires.
- Mettre en place des structures de surveillance au sein des entreprises pour garantir les dispositions légales en matière d'égalité de traitement face à l'embauche et dans l'emploi.
- Redéfinir les procédures de gestion de carrière pour que les femmes puissent assumer leur maternité sans préjudices pour leur évolution professionnelle. FO-Cadres propose de différencier les cycles de gestion par un décalage des mobilités à des âges postérieurs, soit au contraire en les anticipant pour éviter les complexes de « rattrapage de carrière ».
- Modifier l'organisation du travail pour tenir compte des responsabilités parentales et professionnelles des hommes comme des femmes et permettre un accès égal aux congés parentaux.

FO-Cadres
Une force syndicale
à vos côtés

Journée
internationale
de la **Femme**
le 8 mars 2009

Agissez!

Pour le respect de vos droits



FO-Cadres

2, rue de la Michodière - 75002 Paris
Tél. : +33 1 47 42 39 69 - Fax : +33 1 47 42 03 53
contact@fo-cadres.fr
www.fo-cadres.fr
www.cadres-prudhommes.fr

Journée internationale
de la **Femme**
2009



cadres, ingénieurs,
salariés de l'encadrement



*"Je n'ai rien à envier
à mes collègues masculins,
sauf leur salaire."*

Imprimerie Nouvelle - 458100 Saint-Jean-de-Braye - 02 38 70 94 94

www.fo-cadres.fr

FO
la force syndicale

Les inégalités de salaires ne sont que la partie immergée de l'iceberg...

30% des cadres français sont des femmes.

A niveau de diplôme équivalent, elles ne bénéficient pas des mêmes évolutions professionnelles que les hommes. Les initiatives des pouvoirs publics et des entreprises pour réduire ces inégalités n'ont guère fait évoluer les choses.

Des difficultés aggravées par des différences de salaires de 17% en faveur des hommes et culminant à 19% chez les cadres de plus de 45 ans. Une situation injuste que condamne FO-Cadres qui milite pour que le rattrapage se fasse à la fois au niveau du salaire et **au niveau de l'accès aux postes à responsabilités.**

Seuls 10% des dirigeants d'entreprises et 5% des membres des conseils d'administration sont des femmes.

Selon certains responsables d'entreprises les femmes seraient peu présentes dans les postes à responsabilités par désintérêt du pouvoir ou manque d'ambition. Un point de vue qui trahit la position de domination masculine encore très prégnante en entreprise.

Ce n'est pas le pouvoir mais les conséquences de celui-ci sur l'équilibre vie privée - vie professionnelle que refusent les femmes.

Dans ces conditions, trop de femmes cadres sont conduites à s'auto-exclure des postes à responsabilités afin de ne pas sacrifier leur vie familiale.

L'organisation du travail est imprégnée d'une vision trop masculine de la «disponibilité» des cadres

- **Le moment clé** du parcours professionnel des cadres se situe entre 30 et 35 ans, période où les femmes envisagent la venue du premier enfant... Leurs absences et leurs difficultés à concilier vie professionnelle et familiale sont alors invoquées à tort pour justifier leurs différences d'évolution professionnelle au regard de celles des hommes.
- **La carrière professionnelle** se détermine à une période où la disponibilité des femmes à l'égard de l'entreprise est moindre. Un frein à leur parcours et à leur salaire que condamne FO-Cadres. Bien qu'à nouveau plus disponibles à partir de 40 ans, peu de politiques managériales sont mises en place pour permettre aux femmes cadres de « rattraper » leur évolution de carrière.

Trop d'entreprises considèrent encore la maternité comme un handicap dans le parcours professionnel des femmes et ne savent pas l'intégrer dans leur gestion de carrières.

- **Pour FO-Cadres**, si les politiques RH doivent permettre à tout salarié, homme ou femme, d'évoluer professionnellement, elles doivent aussi tenir compte des contraintes liées à la maternité.

La place des femmes en entreprise évoluera si celle des hommes change aussi

Bien que les hommes cadres aient la volonté de s'impliquer plus fortement dans la gestion de leur vie familiale, c'est encore aux femmes de s'adapter pour concilier tâches familiales et professionnelles.

Dans 57% des couples, c'est la femme qui assure de manière essentielle les tâches familiales (INSEE 2007).

Les mentalités et le rapport à l'entreprise ont évolué. Aujourd'hui, les cadres - hommes ou femmes - ne veulent plus sacrifier leur vie privée et leur parentalité au profit d'un surinvestissement de la sphère professionnelle. Mais des résistances demeurent fortement ancrées dans les entreprises. Ainsi, la volonté des hommes cadres de concilier vie familiale et vie professionnelle est encore mal acceptée par les employeurs. Refuser de participer à des réunions tardives, par exemple, est « toléré » pour une femme cadre mais incompréhensible pour un homme.

Pour FO-Cadres, le culte du présentisme n'est pas gage d'efficacité. Il faut dépasser ce modèle archaïque de management, basé sur « l'implication totale » et une vision masculine du pouvoir.

C'est une des conditions essentielles qui permettra à terme aux femmes cadres de ne plus avoir à choisir entre leur carrière professionnelle et leur vie personnelle.

Qui mieux qu'un créateur de droits pour vous défendre ?

www.fo-cadres.fr